



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DANS L'IMMEUBLE DIT "ANCIENNE BASE NAUTIQUE" AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE "LA DIANE"

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard –
M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ
Claire – M. SCHWENCK Lucas (Parti à 18 H.30 – Point N° 6) – Mme POLEVAIA Iana – Mme LEGENDRE Émilie –
M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe –
Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. BENOIT Gérard – Mme BARDIES Frédérique –
Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme HOUNKPE Akouavi a donné procuration à Mme CARMONA Édith
Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme RABELLINO Chrystel
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme ANSELMO Anaïs
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard (À partir du point N° 6)
M. VILLARD René a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIÈS Frédérique



M. GIACOMINO Romaric a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Juin 2026.
Délibération N° DM_20260623N083

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DANS L'IMMEUBLE DIT "ANCIENNE BASE NAUTIQUE" AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE "LA DIANE"

Monsieur Lucas SCHWENCK, conseiller délégué au foncier sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée que la société de chasse "La Diane" bénéficie, suivant contrat de location du 07 Juin 1991, de locaux dans l'immeuble communal dénommé "Base nautique" situé chemin du Lac.

Il fait savoir :

- Que la société de chasse "La Diane" a demandé à la Commune de pouvoir disposer du petit local de 6,5 M² vacant situé à côté des garages,
- Que cette mise à disposition nécessite une convention.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal de valider les termes de la convention jointe et de l'autoriser à signer ladite convention.

Où CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune et la société de chasse "La Diane".

PUBLIEE LE : <u>01 JUL 2026</u>..... T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 3-6	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  Philippe BERTRAND	Le secrétaire de séance,  Romaric GIACOMINO
		